



## PRÉFET DE L'OISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale des territoires  
Bureau politique et police de l'eau

# AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

(Article L. 181-10-1 du code de l'environnement)  
projet de la SCEA PIERRE BOUCHER  
Commune de Barbery

La consultation du public aura lieu :

**du lundi 13 avril 2026 au lundi 13 juillet 2026 inclus**

1. La consultation du public porte sur la création et l'exploitation d'un forage pour la SCEA PIERRE BOUCHER sur le territoire communal de Barbery. Ce projet relève du régime de l'autorisation environnementale (rubriques 1.1.1.0 et 1.1.2.0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement).

2. Le préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions environnementales qui peuvent être des autorisations assorties de prescriptions ou des refus.

3. M. Régis BAY est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour procéder à la consultation du public.

M. Augustin FERTE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour poursuivre la consultation du public en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.

4. Le commissaire enquêteur assurera une permanence **le jeudi 7 mai 2026 de 16 h à 18 h** pour recevoir les observations écrites et orales du public en mairie de Barbery.

5. Le commissaire enquêteur organisera une réunion publique d'ouverture le jeudi 16 avril 2026 à 17 h et une réunion de clôture le jeudi 2 juillet 2026 à 17 h en mairie de Barbery avec la participation du pétitionnaire.

6. Le dossier de demande d'autorisation environnementale est consultable et téléchargeable sur le site internet de la consultation du public

(<https://www.democratie-active.fr/enqueteforage2026barbery/>) dès l'affichage de l'avis de consultation du public.

Il est consultable à la Direction départementale des territoires, bureau politique et police de l'eau, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.

7. Dès l'affichage et pendant toute la durée de la consultation du public, le dossier papier et numérique pourra être consulté par toute personne intéressée aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de Barbery.

8. Pendant la durée de la consultation du public, celui-ci pourra consulter le dossier et consigner ses observations et propositions :

- par courrier adressé à la mairie de Barbery à l'attention du commissaire enquêteur,

- sur le site de consultation dématérialisée à l'adresse suivante :

<https://www.democratie-active.fr/enqueteforage2026barbery/>

- à l'adresse électronique permettant le dépôt des contributions :

[forage2026barbery@democratie-active.fr](mailto:forage2026barbery@democratie-active.fr)

9. Les observations faites par voie postale ou dématérialisée sont consultables sur le site internet de la consultation (<https://www.democratie-active.fr/enqueteforage2026barbery/>).

10. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de Monsieur PIOT – mail : [forage2026barbery@gmail.com](mailto:forage2026barbery@gmail.com) ou à la Direction départementale des territoires, service de l'eau, de l'environnement et de la forêt, bureau politique et police de l'eau, 40, rue Racine à Beauvais.